Bellissimmo
conseil en immobilier et valorisation de biens

Barèmes d'honoraires :

0 à 50000€ 5000€ TTC

50000€ à 100000€ 10% TTC

100000€ à 200000€ 10% TTC

200000€ à 300000€ 8% TTC

+ 300000€ 5,5% TTC

Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 modifié par l'arrêté du 26 janvier 2022, le barème d'honoraires affiché représente les tarifs maximaux pratiqués par l'agence. Ces montants peuvent être réduits selon les caractéristiques du bien, les conditions de la mission ou la négociation menée avec le client. Les honoraires sont librement fixés, leur ajustement éventuel à la baisse est formalisé par un accord entre les parties